



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/75
S/16888

10 janvier 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE
ET DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 9 janvier 1985, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à ma lettre datée du 3 janvier 1985 (A/40/66-S/16881), j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la dernière série d'actes d'agression perpétrés par les forces vietnamiennes en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Thaïlande :

1. Le 4 janvier 1985, un bataillon de soldats vietnamiens a fait une incursion en territoire thaïlandais pour occuper un secteur du district de Nam Yun (province d'Ubon Ratchathani), à cinq kilomètres à l'intérieur du territoire thaïlandais.

Le même jour, un accrochage a opposé les troupes thaïlandaises et une unité vietnamienne dans le district de Ban Kruat (province de Buriram) à un kilomètre à l'intérieur du territoire thaïlandais. Un soldat thaïlandais a été tué et neuf autres blessés.

2. Le 5 janvier 1985, 400 à 500 obus tirés par les soldats vietnamiens ont atterri sur quatre villages thaïlandais du district de Nam Yun (province d'Ubon Ratchathani). Mille villageois thaïlandais et leur bétail ont dû être évacués vers une zone plus sûre.

3. Le 7 janvier 1985, une patrouille de la police des frontières thaïlandaise s'est heurtée aux soldats vietnamiens au col d'Oook, dans le district de Ban Kruat (province de Buriram), à environ un kilomètre à l'intérieur du territoire thaïlandais. Un policier thaïlandais a été grièvement blessé.

4. Le 7 janvier 1985, deux régiments de soldats vietnamiens appuyés par 16 canons de 105 millimètres et 20 chars T-54 ont déclenché de violentes attaques sur Ampil, à l'intérieur du Kampuchea, en face du district de Ta Phraya (province thaïlandaise de Prachinburi), qu'ils ont réussi à occuper. Vingt-deux mille civils khmers ont été évacués en territoire thaïlandais. Certains des obus d'artillerie tirés par les Vietnamiens sont tombés en territoire thaïlandais, à deux kilomètres à l'ouest de Ban Sangae (province de Prachinburi), blessant quatre soldats thaïlandais.

5. Le 8 janvier 1985, les soldats vietnamiens qui avaient fait l'incursion en territoire thaïlandais ont tiré un missile anti-aérien sur un avion thaïlandais A-37 volant à l'intérieur de l'espace aérien thaïlandais. L'avion A-37 s'est écrasé au sol à environ cinq kilomètres à l'intérieur du territoire thaïlandais. Le pilote a été tué et son coéquipier blessé.

Le Gouvernement du Royaume de Thaïlande condamne ces incursions répétées auxquelles se livrent les soldats vietnamiens en territoire thaïlandais. Ces actes flagrants d'agression non provoqués commis contre la Thaïlande montrent une fois de plus la véritable nature de l'attitude du Gouvernement vietnamien à l'égard de l'opinion internationale, qui a rejeté à une écrasante majorité sa politique visant à poursuivre l'occupation militaire du Kampuchea et a récemment exigé qu'il s'abstienne de lancer des attaques aveugles contre les camps de civils khmers à l'intérieur du Kampuchea et de faire des incursions en territoire thaïlandais. Ces actes délibérés de terrorisme montrent en outre que le Viet Nam persiste dans sa recherche d'une solution militaire du problème kampuchéen, qui est vouée à l'échec.

Le Gouvernement du Royaume de Thaïlande prie instamment le Gouvernement vietnamien de s'abstenir dès à présent de tout acte d'agression armée, qui ne pourrait qu'entraîner une escalade du violent conflit dont le Gouvernement vietnamien doit porter l'entière responsabilité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "La situation au Kampuchea" et "Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est", et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) M. L. Birabhongse KASEMSRI

